

DELIBERATION 0023/2024

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 060-216003830-20240528-DELIB23_2024TAR-DE



DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Date de convocation :
17/05/2024

Date de l'affichage :
17/05/2024

En exercice : 12
Présent(s) : 10
Absent(s) : 2
Pouvoir(s) : 1

Mairie de Marseille en Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le vingt-huit du mois de mai

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVÊQUE, Françoise LEMARCHAND, Cynthia COTELLE, Servane CARON et Messieurs René THIEBAUT, Gérald LAQUERRIERE, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, et Antonio PREVOST.

Absents : Madame Martine LANGLOIS et Monsieur Thibaut HULLAERT.

Pouvoir : Madame Martine LANGLOIS donne pouvoir Madame Isabelle DUBUT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Yves DECOCK

Objet :

**AUGMENTATION DU TARIFS
CANTINE
à compter du 01/09/2024
- COMMUNE -**

Vu la délibération du 19/07/2022 fixant le prix d'un repas à la cantine à compter du 01/08/2022 ;

Le conseil municipal accepte de modifier les tarifs à la cantine à compter du 01/09/2024. Les nouveaux tarifs sont ainsi fixés dans le tableau ci-dessous :

CANTINE MUNICIPALE		
Type de repas	Tarifs avant le 01/09/2024 Prix pour un repas en € TTC	Tarifs à compter du 01/09/2024 Prix pour un repas en € TTC
Repas élémentaire	3.50 €	4.00 €
Repas pique-nique	Tarif non fixé	4.50 €
Repas adulte	5.00 € agents communaux, équipe éducative, stagiaires	5.00 € agents communaux, équipe éducative, stagiaires, visiteurs

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,
Le 28/05/2024

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves DECOCK

Le Maire,
Isabelle DUBUT

